

Enquête mensuelle sur les chargements ferroviaires

Confidentiel une fois rempli.

Please check if you prefer receiving
this questionnaire in English.

Corrigez **au besoin** les renseignements apparaissant
sur l'étiquette pré imprimée en remplissant les espaces
ci-dessous :

Raison sociale

Nom de la compagnie

À l'attention de

Adresse

Ville

Province/État

Code postal

Personne ressource

Téléphone

Télécopieur

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE.

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.
En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Objet de l'enquête

Cette enquête recueille des données provenant des transporteurs ferroviaires publics ayant des activités au Canada qui sont essentielles à l'analyse du secteur du transport ferroviaire et à l'évaluation de sa contribution à l'économie canadienne. Ces données sont intégrées au système de comptabilité nationale du Canada pour le calcul du produit intérieur brut et différents ministères s'en servent pour élaborer des politiques et suivre l'évolution du secteur. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada pour d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Couplages d'enregistrement

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou des données administratives.

Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Entente de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu en vertu de l'**article 12** de la *Loi sur la statistique* une entente avec Transports Canada sur l'échange de renseignements recueillis dans cette enquête.

Les transporteurs ferroviaires qui ne sont pas réglementés par le gouvernement fédéral peuvent s'opposer au partage de leurs données en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Transports Canada a accepté de garder les données, pour les transporteurs ferroviaires non réglementés par le gouvernement fédéral, confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques et de recherche.

Les transporteurs ferroviaires réglementés par le gouvernement fédéral sous l'autorité de la *Loi sur les transports au Canada* et en vertu du *Règlement sur les renseignements relatifs au transport* n'ont pas le droit de s'opposer au partage des renseignements avec Transports Canada. Transports Canada utilisera les informations obtenues des transporteurs réglementés par le gouvernement fédéral conformément aux dispositions de la *Loi sur les transporteurs au Canada* et des règlements connexes.

Revoie du questionnaire

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou pour toutes questions concernant l'enquête, veuillez vous adresser à :

Statistique Canada
Édifice Via Rail
123 rue Main, suite 200
Winnipeg, Manitoba, R3C 4V9
Téléphone sans frais : 1-800-665-3393
Télécopieur sans frais : 1-(877)-837-9217

INSTRUCTIONS POUR LA DÉCLARATION

Compléter et
retourner à :

Statistique Canada
Édifice Via Rail
123 rue Main, suite 200
Winnipeg, Manitoba, R3C 4V9

Téléphone sans frais : 1-800-665-3393
Télécopieur sans frais : 1-(877)-837-9217
Courriel : bssso@statcan.gc.ca

Nous vous demandons de bien vouloir retourner le formulaire le ou avant le huitième jour ouvrable suivant le mois couvert par l'enquête. Vous pouvez transmettre les données soit par la poste, télécopieur ou par courriel électronique.

Instructions générales

- (a) Déclarez seulement les chargements de marchandises payantes. Ne déclarez pas les expéditions pour le service de la compagnie.
- (b) La partie I sert à déclarer les wagons et les poids en tonnes pour les chargements de trafic non-intermodal.
- (c) La partie II sert à déclarer l'ensemble des wagons et tonnes provenant d'autres transporteurs ferroviaires.
- (d) La partie III sert à déclarer le nombre d'unités, les *UEVs et les tonnes pour les chargements de type intermodal.
- (e) La partie IV sert à déclarer le nombre d'unités, les *UEVs et les tonnes pour le trafic intermodal provenant d'embranchements américains.
- (f) Indiquez si le poids représente des tonnes courtes (impérial) ou des tonnes métriques.
*UEV : Unité équivalente à vingt pieds.

Partie I : Chargement de type non-intermodal

Déclarez :

- (a) Les wagons et tonnes de marchandises payantes embarqués sur les parcours de ligne seulement, à l'exclusion des mouvements sur voie d'aiguillage.
- (b) Les wagons et tonnes de marchandises payantes transportés sur des traversiers ou des chalands, lorsque ceux-ci sont reliés à des voies de chemin de fer et font une partie intégrante du parcours de ligne.
- (c) Les wagons-allongés ou wagons-remorques en tant que wagons distincts.
- (d) Les chargements réexpédiés après usinage ou transformation en cours de route. Dans les autres cas, déclarez chaque wagon et son contenu une fois seulement.
- (e) Les wagons et tonnes de marchandises transportées par des filiales de transporteurs commerciaux exploitant au Canada.

Comptez comme chargements, les wagons et tonnes de :

- (a) Marchandises mis sur rail au point d'origine sur la ligne du répondant, y compris les réceptions provenant de chemin de fer privés.
- (b) Marchandises en provenance de voies d'aiguillage et prises en charge par le répondant pour transport de ligne initial.
- (c) Marchandises en provenance d'autres modes de transport (p. ex., routier, maritime, aérien, etc.) sauf s'il y a déjà eu transport ferroviaire auparavant ou s'il s'agit d'un tarif commun sur connaissance direct.
- (d) Marchandises réexpédiées après usinage, entreposage en élévateur ou transformation en cours de route.
- (e) Déclarez seulement le tonnage, pour le trafic des chargements de détail.

Ne comptez pas comme chargements, les wagons et tonnes de :

- (a) Marchandises manipulées sur des voies d'aiguillage et ne faisant pas l'objet d'un parcours de ligne.
- (b) Marchandises refacturées, détournées, reconsignées ou retransportées en cours de route lorsque les chargements ou réceptions précédentes d'autres embranchements ont été enregistrés.

Partie II : Trafic provenant d'autres transporteurs ferroviaires

Comptez comme provenant d'embranchements, les wagons et tonnes de :

- (a) Marchandises provenant directement d'embranchements américains ou canadiens, y compris les marchandises chargées par le répondant sur ses propres lignes aux É.-U. et transportées pour livraison au Canada.
- (b) Marchandises reçues en provenance d'autres modes de transport (p. ex., routier, maritime, aérien, etc.) lorsqu'il s'agit d'un tarif commun sur connaissance direct ou lorsque l'on sait que les marchandises ont été transportées par chemin de fer à un stade précédent du voyage.
- (c) Marchandises en provenance d'embranchements américains et destinées aux É.-U. (trafic de transit).

Ne comptez pas comme provenant d'embranchements, les wagons et tonnes de :

- (a) Marchandises provenant d'embranchements pour livraison au même terminus (mouvements d'aiguillage).

Partie III : Trafic intermodal chargé total

Déclarez :

- (a) Les unités (nombre de conteneurs ou remorques), UEVs (conteneurs seulement) et tonnes pour le total des chargements de type intermodal, que le contenu selon la marchandise soit connu ou non. Ne déclarez pas le nombre de wagons. N'incluez pas les transports sans recettes des mouvements de conteneurs ou remorques lorsqu'ils sont renvoyés vide.

Partie IV : Trafic intermodal provenant d'embranchements américains

Déclarez :

- (a) Les unités (nombre de conteneurs ou remorques), UEVs (conteneurs seulement) et tonnes pour le trafic intermodal provenant d'embranchements américains.

Nom de la compagnie (tel qu'indiqué sur l'étiquette)

Période de référence :

/ /
 Mois Année

Indiquez l'unité de mesure :

en tonnes métriques en tonnes impériales

	Code	Partie 1 – Trafic non-intermodal, selon le groupe de marchandise	Chargements de marchandises payantes	
			Nombre de Wagons	Poids
Agriculture et alimentation	1	Blé		
	2	Autres grains céréaliers (p. ex., maïs, seigle, orge, avoine, riz, millet et sarazin)		
	3	Légumes frais, réfrigérés ou secs		
	4	Fruits et noix fraîches, réfrigérés ou secs		
	5	Graines de colza (canola)		
	6	Autres graines et fruits oléagineux et autres produits agricoles (p. ex., fèves de soja)		
	7	Aliments pour animaux, paille, oeufs et autres produits d'origine animale		
	8	Viandes, poissons, fruits de mer, incluant les préparations		
	9	Préparations et produits de céréales moulues et produits de la boulangerie		
	10	Graisses et huiles animales ou végétales et farines de graines oléagineuses		
	11	Sucre (brute ou raffiné, sous forme liquide ou solide incluant mélasse et sirop d'érable)		
	12	Préparations alimentaires (p. ex., produits laitiers, préparations alimentaires, jus des fruits)		
	13	Boissons (p. ex., alcoolisées et non alcoolisées)		
Minerais	14	Sable, gravier, pierres et pierres concassées		
	15	Sel (p.ex., sel de table et les autres sels incluant sel gemme, saumure et chlorure de sodium pur)		
	16	Roche phosphatée		
	17	Soufre		
	18	Gypse (inclus anhydrite)		
	19	Autres minéraux non métalliques (p.ex., argile, amiante)		
	20	Minerais de fer et leurs concentrés		
	21	Minerais de cuivre et leurs concentrés		
	22	Minerais de nickel et leurs concentrés		
	23	Minerais de plomb et leurs concentrés		
	24	Minerais de zinc et leurs concentrés		
	25	Autres minerais métalliques et leurs concentrés (p. ex., minerai aluminium, bauxite, titane)		
Hydrocarbures	26	Charbon (p. ex., bitumineux non agglomérés, antracite, lignite et charbons agglomérés)		
	27	Essence et carburéacteur		
	28	Mazout et pétrole brut (incluant huile minéraux bitumineux et sables bitumineux)		
	29	Hydrocarbures gazeux (incluant les gaz propane liquides)		
	30	Coke de charbon et de pétrole		
	31	Autres produits du raffinage du pétrole et produits du charbon		
Produits chimiques de base	32	Acide sulfurique		
	33	Alumine (p. ex., corindon artificiel, oxyde et hydroxyde d'aluminium)		
	34	Autres produits chimiques de base		
	35	Potasse (chlorure de potassium)		
	36	Engrais et matériaux pour engrais (sauf la potasse)		
	37	Autres produits et préparations chimiques		
	38	Matières plastiques et caoutchouc (formes primaires, semi-finies ou finies)		

COPIE POUR INFORMATION
 NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

	Code	Partie I – Trafic non-intermodal, selon le groupe de marchandise (suite...)	Chargements de marchandises payantes		
			Nombre de Wagons	Poids	
Produits forestiers	39	Rondins et autres bois bruts			
	40	Bois en copeaux			
	41	Bois d'oeuvre			
	42	Autres produits du bois (p. ex., bois contreplaqués, placages, etc.)			
	43	Pâtes de bois			
	44	Papier journal (en larges rouleaux ou feuilles)			
	45	Papier et carton sauf les produits imprimés			
Métaux transformés	46	Ciment (ciment hydrauliques)			
	47	Produits fabriqués à partir de minéraux non métalliques (p. ex., mortier, béton, céramiques, verre)			
	48	Fer et acier - formes primaires ou semi-finies			
	49	Cuivre - formes primaires ou semi-finies			
	50	Aluminium - formes primaires ou semi-finies			
	51	Autres métaux non ferreux - formes primaires ou semi-finies			
Produits manufacturés	52	Ouvrages en métaux communs			
	53	Machines (p. ex., moteurs, outils, domestique, agricole ou des produits mécaniques industrielle)			
	54	Automobiles et mini fourgonnettes			
	55	Véhicules pour le transport de marchandises			
	56	Autres véhicules			
	57	Pièces et accessoires pour véhicules automobiles			
Déchets	58	Autre matériel de transport			
	59	Déchets et débris métalliques			
	60	Déchets et débris non métalliques (p. ex., papier, carton, fibres, verre, plastiques, liquides)			
	61	Autres produits manufacturés et bien divers			
Trafic non-intermodal, non disponible par marchandise					
	62	Trafic de groupeurs de marchandises ou d'associations d'expéditeurs			
	63	Chargements mixtes ou fret non identifié			
	64	Expéditions de détail (tonnes seulement)	n/a		
	65	Total des chargements de type non-intermodal (Total lignes 1 à 64)			
	Code	Partie II - Trafic provenant d'autres transporteurs ferroviaires	Trafic reçu		
			Wagons	Poids	
	66	Trafic reçu des embranchements américains			
	67	Trafic reçu des embranchements canadiens			
	Code	Partie III - Chargements de type intermodal	Unités	UEVs Unité équivalente à vingt pieds	Poids
	68	Conteneurs sur wagons plats (CSWP)			
	69	Remorques sur wagons plats (RSWP)			
	70	Total des chargements de type intermodal (lignes 68 à 69)			
	Code	Partie IV - Trafic intermodal reçu	Unités	UEVs Unité équivalente à vingt pieds	Poids
	71	CSWP inclut dans le trafic reçu des embranchements américains			
	72	RSWP inclut dans le trafic reçu des embranchements canadiens			

Merci d'avoir participé à l'enquête mensuelle sur les chargements ferroviaires